PV DE LA RÉUNION
ASSEMBLÉE GENERALE #8

Rédaction	Kristien Van den Houte
Date	Lundi 02/03/2026
Lieu	Maison de Quartier Querelle, rue du Lavoir 32
Heure	18:00-20 :45
Présences	

Habitant.e.s	Hugo Croonenborghs Hugo Vancompernolle Mariam Ahmed Hassan Hélène Feller Joëlle Piquet
Associations/institutions	Loup Ducol (chercheur UC Louvain) Mounia Mezdadi (Logement Bruxellois) Maxime Cordero (Logement Bruxellois) Tymke Ton (SoHab) Stéphania Bosnjak (Bravvo) Annick Debruyne (crèche Les Petits Pas)
Ville de Bruxelles	Cellule Rénovation urbaine : - Ine Maenhout - Kristien Van den Houte Cellule Aménagements urbains : - Cécile Delannoy - Kitija Tracevska Frederik Ceulemans - Echevin de la Rénovation Urbaine
Direction de la Rénovation Urbaine (Urban)	Anna Bouteiller

Ordre du jour

1. Bienvenue (5')
2. Les espaces publics de la Querelle, présentation de l'avant-projet (20')
3. Ce que vous nous avez dit (retour des ateliers participatifs du 9/02 au 1/03) (20')
4. Questions & réponses (20')

Compte-rendu de la réunion

1. Bienvenue

Accueil par Frederik Ceulemans, échevin de la Rénovation Urbaine de la Ville de Bruxelles.

2. Les espaces publics de la Querelle, présentation de l'avant-projet

Cécile Delannoy présente les grands axes de l'avant-projet : voir présentation

3. Ce que vous nous avez dit (retour des ateliers participatifs du 29/01 au 20/02)

Ine présente :

- Les 10 différences principales entre esquisse et avant-projet suite au premier forum ;
- les premiers résultats des ateliers participatifs organisés entre le 9 février et le 1 mars (deuxième forum).

Voir présentation.

4. Questions/ réponses

À l'issue de la présentation, les questions suivantes ont été formulées par les participant·es et répondu par l'équipe de la Ville de Bruxelles :

4.1 Jets d'eau

Les participant·es s'étonnent de **la disparition des jets d'eau du projet**. Plusieurs contre-arguments ont été formulés lors des ateliers participatifs pendant la phase esquisse (forum 1) :

- Le bruit lorsque les enfants jouent
- L'espace que cela occupe
- Inutile en dehors de l'été
- Trop prestigieux (?)

Peut-être c'était surtout l'endroit qui ne convenait pas : au milieu de la place (meeting point), sur le cheminement entre la rue de la Querelle et la rue Terre Neuve. → La Ville propose d'étudier si un autre endroit par rapport à l'esquisse est possible.

4.2 Terrain de sport

Les participant·es demandent de déjà **ouvrir la grille d'un côté du terrain de sport**, comme proposé dans l'avant-projet. Pourquoi attendre l'aménagement de la plaine ? → La Ville transmettra la question au service compétent.

4.3 Les Arbres

Les trois **arbres qui seront abattus** sont :

- 1 arbre qui a été mis au feu et en mauvais état rue de la Querelle
- 2 arbres à la demande du SIAMU à la sortie de la plaine vers la rue Terre Neuve

4.4 Nuisances

Il est demandé de réfléchir à l'infrastructure nécessaire pour **lutter contre les rats**, particulièrement côté forêt.

4.5 Stationnement & mobilité

- Mobilité

Les participant.es confirment que l'utilisation de la rue de la Querelle en tant que piéton n'est pas toujours évidente, que les trottoirs ne sont pas toujours confortables et que l'utilisation de la rue n'est pas attrayante. Une référence est faite à la rue des Capucins – plein pieds - qui, depuis son réaménagement, ne semble pas toujours sécurisante pour les piétons face à la vitesse des automobilistes.
→ La Ville propose d'étudier la situation à la rue de Capucins et prendra comte des conclusions pour l'aménagement de la rue de la Querelle.

- Kiss&Ride

Le stationnement au **Kiss 'n Ride rue du Lavoir** est permis en dehors des horaires spécifiques pour le dépôt des enfants à la crèche. Pendant les ateliers participatifs, il a été signalé que ces places pourraient également être utilisées par l'école Magellan (rue du Lavoir) et qu'il faut veiller au surutilisation des places réservées pour la crèche. En dehors des heures réservées, les places Kiss&Ride pourront être utilisées comme places de stationnement normales. Il va falloir veiller au respect des règles pour que cette zone soit effectivement évacuée à temps.

- Livraisons

La crèche signale que plusieurs livraisons sont nécessaires au cours de la journée (notamment pour les Cuisines Bruxelloises). Actuellement, ces véhicules se garent devant la porte, sur la plaine, ce qui ne sera plus possible après les travaux. Une alternative est-elle prévue ? → La ville propose d'étudier la possibilité de faire coïncider la zone Kiss&Ride avec une zone de livraison. Sinon, il existe également une zone de livraison près du Théâtre des Tanneurs, dans la rue Vanderhaegen, qui sera conservée après les travaux de réaménagement.

- Signalisation

Les participant·es demandent une signalisation (plus) claire de **l'interdiction de stationnement dans la zone de rencontre** :

- d'un côté de la rue de la Querelle
- sur la plaine
- en face de la crèche et de la Maison de quartier

Pourrait-on dès lors déjà placer les potelets qui devraient empêcher les voitures à entrer sur la plaine, prévus dans l'avant-projet ? La demande sera transmis au service compétent mais :

- c'est le SIAMU qui a insisté pour les enlever auparavant
- le passage semble difficile à bloquer tant qu'il n'est pas réduit en largeur et doté des obstacles.

- Places de parking

Le **nombre de places de stationnement légales** est inchangé. Il y a toute de même une crainte que les emplacements actuels sont insuffisants.
La Ville a fait une recherche du nombre de cartes de stationnement des riverains, ainsi que les places de stationnement du quartier, ce qui a montré que:

- 225 cartes sur 787 ménages, soit 28% des ménages, disposent d'une carte de stationnement gratuit (carte de riverains).
- 969 emplacements de stationnement dans le secteur qui englobe le CACI Querelle sont disponibles.

Les places disponibles devraient être largement suffisant pour les habitants du quartier. Mais il est vrai que les travaux avenue Stalingrad augmentent la pression sur le quartier de la Querelle. L'équipe devra encore rencontrer les visiteurs de la mosquée pour les écouter et proposer un plan bis avec des solutions pour diminuer cette pression.

Les 5 **places pour PMR** (+ 2 hors périmètre) sont maintenues. La ville doit toutefois vérifier si tous ces emplacements sont encore d'actualité.

4.6 Plaine de Jeux

Le **revêtement de la plaine de jeu** est identique à l'actuel mais d'une autre couleur.

4.7 Propreté, Gestion & Entretien

Les participant·es demandent des mesures contre la sur-présence des **pigeons** côté forêt. La demande sera transmis au service compétent. Il ne faut pas les nourrir.

Le service des Espaces Verts de la Ville est et restera en charge de **l'entretien des plantations**. De plus, l' entreprise générale qui sera chargé des travaux d'aménagement de la plaine aura dorénavant l'obligation de les entretenir 2 ans après travaux, phase cruciale pour leur croissance. Parallèlement à l'élaboration du dossier technique des travaux, des plans de gestion de l'espace public seront établis pour préciser la responsabilité de chacun (qui fait quoi, quand, comment).

Les participants s'interrogent sur la politique de la ville en matière de poubelles.
→ L'avant-projet n'a pas encore été élaboré sur ce point. La question sera examinée plus en détail avec les services concernés.
→ La ville souligne qu'il y a déjà 7 poubelles sur la place, mais que les précédentes consultations ont effectivement montré qu'elles ne sont pas assez visibles.

Les **bulles à verre** sont maintenues ET seront enterrées (au même endroit où ils se trouvent aujourd'hui).

La Ville étudiera l'utilité de **la présence d'une prise de courant** sur la plaine (zone de rencontre) pour l'organisation des évènements,… Bravvo, qui organise régulièrement des événements sur la plaine, utilise actuellement une connexion dans la maison de quartier, mais et aura une connexion dans leurs « local ressources »

5. Planning

Les prochaines étapes concernant la réaménagement de l'espace public sont les suivantes :

- Mars 2026 : organisation de la réunion projet avec les services régionales responsables des permis d'urbanisme : Urban, Bruxelles Mobilité, Environnement Bruxelles, … + adaptations éventuelles de l'avant-projet ;
- Septembre 2026 : introduction de la demande du permis d'Urbanisme ;
- Courant 2027 : enquête public et permanences dans le quartier + commission de concertation ;
- 2028 : élaboration du dossier d'exécution et attribution de l'entreprise générale (marché public) avant août 2028 ;
- 2028 : travaux pendant 2 ans jusqu'en 2031.

Les participant·es demandent d'être mise au courant pendant les chantiers. Une Flash Info à cet effet est prévu. En amont, la Ville a l'ambition de créer une newsletter mensuelle qui tiendra le quartier informé de toutes les activités et avancées du CACI.

6. Made in Querelle

Les lauréats de l'appel à initiatives citoyennes **MiQ02** seront communiqué lors d'une prochaine Commission de Quartier. À la demande des participant.es, un état d'avancement des projets **MiQ01** sera également prévu lors de la prochaine Commission de quartier. La Ville tient néanmoins à rappeler que les projets et le budget du MiQ01 ont été présentés par les porteurs de projets même, lors d'une Assemblée Générale le 24 mars 2025.

Tous les infos, les présentations et les PV's des Commissions de quartier et des Assemblées générales précédentes se trouvent sur **le site de la Ville de Bruxelles** https://www.bruxelles.be/caci-querelle
